

NMG dévoile les résultats des votes de son assemblée générale annuelle et extraordinaire et annonce la signature d'un contrat d'achat « offtake » définitif avec le gouvernement du Canada

- + Élection des administrateurs et adoption de toutes les résolutions soumises aux actionnaires
- + Approbation par les actionnaires de NMG d'un placement privé d'un montant total d'environ 213 millions \$ US par le Fonds de croissance du Canada inc., le gouvernement du Québec via Investissement Québec et ENI International B.V.
- + Signature du contrat d'achat « offtake » définitif avec le gouvernement du Canada

MONTREAL, CANADA, le 13 mai 2026 – Nouveau Monde Graphite Inc. (« NMG » ou la « Société ») ([NYSE : NMG](#), [TSX : NOU](#)) a tenu aujourd'hui son assemblée générale annuelle et extraordinaire virtuelle des actionnaires (« l'Assemblée »), qui a été suivie par une présentation corporative sur les perspectives de marché et sur le développement par la Société de la mine Matawinie de la phase 2 et les progrès réalisés sur le projet de l'usine de matériaux de batterie de Bécancour.

Eric Desaulniers, fondateur, président et chef de la direction de NMG, a déclaré : « *Nous sommes très heureux de la signature de ce « offtake » avec le gouvernement du Canada qui, combiné aux autres accords d'achat « offtake » déjà signés avec Traxys et Panasonic Energy, permettra une saine diversification de notre portefeuille de ventes en répondant aux besoins des principaux marchés du graphite en paillettes, notamment le marché des batteries lithium-ion, des briques réfractaires et des applications spécialisées. Nous sommes particulièrement fiers de participer à la vision du gouvernement visant à maintenir et à élargir le rôle de chef de file du Canada dans l'approvisionnement de ses alliés du G7, ce qui se traduira assurément, au fil du temps, par de nouvelles occasions d'affaires pour Y afin de soutenir notre croissance future. Nous aimerions également souhaiter la bienvenue au sein du conseil d'administration de NMG, à M. Hubert T. Lacroix, un dirigeant chevronné.* »

Daniel Buron, président du conseil d'administration de NMG, a affirmé : « *Au nom du conseil d'administration, j'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue à titre de nouveau membre du conseil. Votre expérience, votre leadership et votre perspective constitueront un apport précieux à notre conseil alors que nous poursuivons l'orientation et le soutien de la mission et des priorités stratégiques de l'organisation. Nous sommes convaincus que vos contributions renforceront nos discussions et nos processus décisionnels.* »

Questions mises au vote à l'Assemblée et résultats

Les actionnaires ont adopté toutes les résolutions soumises à leur approbation, y compris les placements privés (collectivement, les « Placements privés ») auprès du gouvernement du Québec

via Investissement Québec (« IQ »), du Fonds de croissance du Canada inc. (« FCC ») et d'ENI International B.V. (« ENI »), dans chaque cas au prix de 1,84 \$ US par action ordinaire du capital de la Société (les « actions ordinaires »), tel qu'annoncé précédemment par la Société le 9 avril 2026. Les résultats complets du vote pour chaque question sont les suivants :

ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Chacune des huit personnes candidates figurant dans la circulaire d'information de la direction de la Société datée du 22 avril 2026 (la « circulaire »), fournie en amont de l'Assemblée, a été élue au conseil d'administration de la Société.

Nom de la personne candidate	Voix en faveur	% de voix en faveur	Voix contre	% de voix contre
Daniel Buron	106 718 657	99,84%	171 599	0,16%
Eric Desaulniers	106 732 707	99,85%	157 549	0,15%
Paola Farnesi	106 677 140	99,80%	213 118	0,20%
Édith Jacques	106 680 678	99,80%	209 580	0,20%
Hubert T. Lacroix	106 717 867	99,84%	172 389	0,16%
Stéphane Leblanc	106 678 666	99,80%	211 592	0,20%
Nathalie Pilon	106 686 835	99,81%	204 423	0,19%
Chantal Sorel	106 666 952	99,79%	223 306	0,21%

NOMINATION ET RÉMUNÉRATION DE L'AUDITEUR PRICEWATERHOUSECOOPERS LLP

PricewaterhouseCoopers LLP est nommée à titre d'auditeur de la Société pour exercer ses fonctions jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée annuelle de la Société, et les administrateurs sont autorisés à fixer sa rémunération.

Voix en faveur	% de voix en faveur	Abstentions	% d'abstentions
112 664 827	99,86%	162 224	0,14%

PLACEMENTS PRIVÉS, MODIFICATIONS AUX BONS DE SOUSCRIPTION ET ACTIONNAIRES INFLUANTS CONSIDÉRABLEMENT SUR LE CONTRÔLE

Les résolutions énoncées aux annexes « A », « B », « C », « D » et « E » de la circulaire, relatives aux Placements privés, à certaines modifications aux bons de souscription en circulation de la Société visant l'acquisition d'actions ordinaires détenus par IQ et FCC, et à l'autorisation accordée à IQ et/ou au FCC de détenir plus de 20 % des actions ordinaires émises et en circulation, sur une base non diluée, sont adoptées avec les résultats suivants :

RÉSOLUTIONS	EN FAVEUR		CONTRE	
	Voix	%	Voix	%
Placement privé d'IQ (tel qu'elle est présentée à l'annexe « A » de la circulaire)	80 927 383	99,60%	325 614	0,40%

Placement privé du FCC (tel qu'elle est présentée à l'annexe « B » de la circulaire)	86 739 893	99,64%	309 093	0,36%
Placement privé d'IQ, du FCC et d'ENI (tel qu'elle est présentée à l'annexe « C » de la circulaire)	61 061 612	99,43%	350 116	0,57%
Modification des bons de souscription d'IQ et du FCC (telle qu'elle est présentée à l'annexe « D » de la circulaire)	61 050 925	99,41%	360 804	0,59%
Autorisation accordée au FCC et à IQ de détenir chacun plus de 20 % des actions ordinaires (telle qu'elle est présentée à l'annexe « E » de la circulaire)	61 045 160	99,40%	366 566	0,60%

Les résultats détaillés des votes tenus à l'égard de tous les points abordés lors de l'Assemblée sont disponibles dans le rapport de la Société sur les résultats des votes, qui peut être consulté sur le profil SEDAR+ de NMG au www.sedarplus.ca et sur EDGAR au www.sec.gov.

Modifications aux bons de souscription

Tel qu'il est plus amplement décrit dans la circulaire, la Société a l'intention de modifier chacun des éléments suivants : (a) le certificat de bons de souscription daté du 20 décembre 2024, émis en faveur du FCC et représentant des bons de souscription permettant d'acquérir 19 841 269 actions ordinaires (les « bons de souscription du FCC ») afin (i) de reporter la date d'expiration desdits bons de souscription du FCC au 20 décembre 2030 et (ii) d'apporter certaines modifications administratives additionnelles, et (b) le certificat de bons de souscription daté du 20 décembre 2024, émis en faveur d'IQ et représentant des bons de souscription permettant d'acquérir 19 841 269 actions ordinaires (les « bons de souscription d'IQ ») afin (i) de reporter la date d'expiration desdits bons de souscription d'IQ au 20 décembre 2030 et (ii) d'apporter certaines modifications administratives additionnelles. Chacun des certificats de bons de souscription modifiés et refondus relatifs aux bons de souscription du FCC et aux bons de souscription d'IQ sera signé et entrera en vigueur le ou vers le 28 mai 2026, conformément à l'article 608 du Guide à l'intention des sociétés de la TSX. Lors de l'Assemblée, les actionnaires ont autorisé la Société à émettre des actions ordinaires conformément aux modalités des bons de souscription du FCC et/ou des bons de souscription d'IQ qui permettraient à IQ et/ou au FCC de détenir plus de 20 % des actions ordinaires émises et en circulation (sur une base non diluée).

Contrat d'achat « offtake » définitif avec le gouvernement du Canada

Sur la base d'une version actualisée d'une lettre d'intention détaillée précédemment annoncée, NMG et le gouvernement du Canada, représenté par Services publics et Approvisionnement Canada (« SPAC »), ont signé le contrat d'achat « offtake » définitif et contraignant pour l'approvisionnement, de l'entreposage et de la revente de 30 000 tonnes par année de concentré de graphite provenant de la mine Matawinie de la phase 2 de la Société situé au Québec (Canada). Le contrat couvre une durée de sept ans à compter du début de la production commerciale, selon

une obligation de prendre ou de payer (*take-or-pay*), avec un prix fixe nord-américain et un mécanisme de partage à parts égales des gains lorsque le produit de la revente excède le prix fixe.

À propos de Nouveau Monde Graphite

Monde Graphite est une société intégrée qui développe des opérations responsables d'exploitation minière et de traitement avancé pour approvisionner l'économie mondiale en matériaux de graphite de pointe carboneutre. La Société développe actuellement une chaîne de valeur entièrement intégrée, allant du minerai jusqu'au graphite raffiné, au Québec (Canada), afin de répondre aux besoins des industries de demain dans les domaines de l'énergie, de la technologie de pointe et de la fabrication manufacturière. Grâce à ses normes ESG reconnues et à ses partenariats structurants avec d'importants clients, NMG est en voie de devenir un fournisseur stratégique de matériaux avancés pour des fabricants spécialisés de premier plan, tout en promouvant la durabilité et la traçabilité de la chaîne d'approvisionnement. www.NMG.com

Contacts

MÉDIA

Julie Paquet
VP Communications & Stratégie ESG
+1-450-757-8905 # 140
jpaquet@nmg.com

INVESTISSEURS

Marc Jasmin
Directeur, Relations avec les
Investisseurs
+1-450-757-8905 # 993
mjasmin@nmg.com

Abonnez-vous à notre fil de nouvelles : <https://bit.ly/3UDrY3X>

Mise en garde relative aux énoncés prospectifs

Le présent communiqué de presse contient de l'« information prospective » et des « énoncés prospectifs » au sens des lois en valeurs mobilières applicables (collectivement, les « énoncés prospectifs »), y compris, mais sans s'y limiter, des déclarations relatives à des événements futurs ou à la performance financière ou opérationnelle future de la Société, et reflètent les attentes et les hypothèses de la direction concernant la croissance, les résultats, la performance et les perspectives et opportunités d'affaires de la Société. Ces énoncés prospectifs reflètent les convictions actuelles de la direction et sont fondés sur l'information dont elle dispose actuellement. Ces énoncés prospectifs comprennent, sans s'y limiter, la satisfaction des conditions de clôture relatives aux Placements privés, la capacité de la Société à lever tous les fonds nécessaires à l'achèvement de la mine Matawinie de la phase 2, l'utilisation prévue du produit des Placements privés, la capacité de la Société à obtenir une décision d'investissement définitive positive pour la mine Matawinie de la phase 2, la capacité de la Société à signer les certificats de bons de souscription modifiés et refondus relatifs aux bons de souscription du FCC et aux bons de souscription d'IQ, la capacité de la Société à exécuter la construction et la mise en service comme prévu et conformément au plan et à la stratégie d'exécution, la capacité de tous les entrepreneurs et fournisseurs de la Société à livrer conformément à leurs engagements, l'obtention de toutes les approbations réglementaires et boursières nécessaires, y compris la capacité de la Société à obtenir l'approbation définitive de la TSX et de la NYSE, selon le cas, la date de clôture prévue des Placements privés et les résultats attendus des initiatives décrites dans le présent communiqué de presse, et les énoncés mentionnés sous la rubrique « À propos de Nouveau Monde Graphite » et ailleurs dans le communiqué de presse qui décrivent essentiellement les perspectives et les objectifs de la Société.

Les énoncés prospectifs reposent sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui, bien que considérées comme raisonnables par la Société au moment où ces énoncés ont été formulés, sont assujetties

à des incertitudes et à des imprévus importants sur les plans opérationnel, économique et concurrentiel. Ces estimations et hypothèses peuvent se révéler inexactes et ne sont pas garantes du rendement futur. Par ailleurs, ces énoncés prospectifs sont fondés sur différents facteurs et hypothèses sous-jacents, notamment la capacité de la Société à réaliser les Placements privés aux conditions décrites dans les présentes ou de quelque manière que ce soit, la capacité de la Société à satisfaire à toutes les conditions de clôture des Placements privés, la capacité de la Société à obtenir toutes les approbations réglementaires et boursières nécessaires, la capacité de la Société à signer les certificats de bons de souscription modifiés et refondus relatifs aux bons de souscription du FCC et aux bons de souscription d'IQ, la capacité de la Société à exécuter la construction et la mise en service comme prévu et conformément au plan et à la stratégie d'exécution, ne sont pas garants du rendement futur.

Les énoncés prospectifs sont assujettis à des risques connus et inconnus, et à des incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent de manière importante de ceux qui sont anticipés ou suggérés dans les énoncés prospectifs. Parmi les facteurs de risque susceptibles de faire en sorte que les résultats réels diffèrent de manière importante des attentes actuelles, on retrouve notamment le non-respect de l'ensemble des conditions de clôture des Placements privés, l'incapacité de signer les certificats de bons de souscription modifiés et refondus relatifs aux bons de souscription du FCC et aux bons de souscription d'IQ, l'incapacité d'obtenir les approbations réglementaires ou boursières nécessaires, et les retards dans la réalisation des Placements privés, ainsi que les risques liés aux bénéfices, aux dépenses d'investissement, aux flux de trésorerie et à la structure du capital et les risques commerciaux généraux. Une description plus détaillée des risques et des incertitudes figure dans la notice annuelle de NMG datée du 25 mars 2026, notamment dans la rubrique intitulée « Facteurs de risque », qui est disponible sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca et sur EDGAR à l'adresse www.sec.gov. D'autres facteurs imprévisibles ou inconnus qui ne sont pas abordés dans la présente mise en garde pourraient aussi avoir un impact défavorable important sur les énoncés prospectifs.

Plusieurs de ces incertitudes et de ces imprévus peuvent avoir une incidence directe ou indirecte sur les résultats réels, ou entraîner des écarts importants par rapport à ceux avancés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs. Rien ne garantit que les énoncés prospectifs se révéleront exacts, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer de manière importante de ceux anticipés dans ces énoncés. Les énoncés prospectifs sont présentés dans le but de fournir de l'information sur les attentes actuelles de la direction et ses plans pour l'avenir. La Société n'assume aucune obligation de mettre à jour ou de réviser ces énoncés prospectifs, ni d'expliquer toute différence importante entre les événements réels subséquents et ces énoncés prospectifs, sauf tel que l'exigent les lois en valeurs mobilières applicables.

Des informations supplémentaires relativement à la Société sont disponibles sur SEDAR+ (www.sedarplus.ca), pour les lecteurs et lectrices aux États-Unis sur EDGAR (www.sec.gov), ainsi que sur le site Web de la Société à l'adresse : www.NMG.com.